ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Session d'examens 2024

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE PARTIELLE
A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les circulaires n° 2019-129 du 26-9-19, du 29-12-20 et du 17-7-20 rappellent que seuls les handicaps ne permettant pas à l'intéressé une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve. **De nombreuses épreuves adaptées existent pour pallier une inaptitude partielle ou un handicap**.

Je soussigné … , **docteur en médecine,** certifie avoir examiné ce jour

l'élève …., **né(e) le** … … … … … … **inscrit à l'examen du**

☐ CAP(1) ☐ Bac Professionnel(1) ☐ Bac Général ☐ Bac Technologique, et avoir constaté que son état de santé entraîne :

(1) Pour un candidat inscrit au CAP ou au Bac Pro : la cohérence entre aptitude professionnelle et aptitude à la pratique physique en EPS doit être respectée.

Ci-après, cocher et compléter les champs adéquats. **Remplir le plus précisément possible ce certificat il permettra** aux enseignants d'EPS **de pouvoir proposer**, pour pallier une aptitude partielle ou un handicap selon les capacités citées, **une des épreuves adaptées existantes** (exemples : autre activité, augmentation des temps de récupération, diminution de la quantité de travail, adaptation de l'espace de jeu, utilisation de matériel approprié, modification du barème, …) **ou une activité de substitution**.

☐ UNE APTITUDE PARTIELLE À LA PRATIQUE DE L'E.P.S.

Du … … … … … … … … … … … … … … . au … … … … … … … … … … … … … .. inclus.

Cette aptitude partielle nécessite une adaptation aux possibilités de l'élève.

1. *Indiquer ce que* **l'élève PEUT FAIRE dans le cadre d'une pratique physique :**

– FONCTIONS : ☐ marcher / ☐ courir / ☐ sauter / ☐ lancer / ☐ lever / ☐ porter
Précisions : … … … … … … … … … … … … … … … … … … …